

Compte-rendu de réunion de comité directeur
Mardi 9 janvier 2018
Salle Robert Schumann – TROYES

• **Présents :**

Pascale Mignon, Présidente du CODEP
Stéphane Mouilley, 1^{er} vice-président
Bernard Voix, vice-président
Jean Claude Robache, secrétaire
Céline Cornet, secrétaire adjointe
Catherine Petit-Genet, trésorière
Frédéric Demessemacker, trésorier adjoint
Anaïs Seguin, membre
Patrick Wandenabiele, membre
Philippe Bertaud, membre

Excusé :

Bernard Voix, vice-président

1. Approbation du PV du 19 décembre 2017 :

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Préparation de l'assemblée générale

La présidente présente les différents sujets, intervenants et durées prévues.
Les bilans financiers des différentes commissions seront intégrés au bilan financier global.
La candidature de Thibaud Gentelle à la présidence de la commission apnée sera ajoutée à l'ordre du jour s'il en fait la demande.
Les questions sont à faire parvenir avant le 1^{er} février.
Le comité directeur valide la structure de l'ordre du jour.
Bernard Voix, par mail du 5 janvier propose des remarques sur la présentation du rapport moral. Il suggère une intervention en deux temps : bilan puis projets après interventions des présidents.
La présidente du CODEP préfère s'en tenir à une forme traditionnelle pour cette première AG.
Elle présente au comité directeur le contenu de son rapport moral. Elle précise que le CODEP est félicité par le comité Est pour son dynamisme.
L'échelle du ponton ne sera pas évoquée à l'AG, la convention signée par Benoît Prieur prend fin en 2018.
Stéphane Mouilley va s'occuper de remplir le formulaire à adresser à la préfecture concernant les mesures de sécurité à la maison des associations pour l'assemblée générale.
Il sera demandé de présenter à l'entrée soit sa convocation, soit sa licence, soit sa carte d'identité.
Des devis pour le champagne et la charcuterie pour le pot sont en cours.

Affilié à la Fédération Française d'Etudes
Et de Sport Sous-Marins sous le n° 06-10

Il est envisagé de placer les invités au premier rang de la salle afin qu'ils ne tournent pas le dos aux présentations.

La trésorière annonce un déficit de 1035,44 € pour le bilan financier, dû à la récupération de factures arriérées (loyers et charges de la maison des lacs).

La commission apnée présente un bénéfice de 664 €. Cet argent pourra profiter à la future compétition ou au défraiement des cadres lors des sorties fosses.

La présidente doit relancer AXA par rapport à l'assurance dirigeant.

Commissions :

La présidente a rendez-vous avec Kévin Pajon du PNRFO le 10 février pour une prise de contact. La commission bio a envoyé son budget 2018 à la trésorière et à la présidente. Celle-ci précise que la subvention Codep de 140€ prévue dans le budget de la commission bio sera étudiée en fonction du contenu des actions liées aux missions d'une commission départementale.

La présidente rappelle que les commissions départementales ont des missions qui leur sont attribuées : formations mutualisées, compétitions, actions interclubs etc.

Les commissions technique et apnée du CODEP10 honorent leurs engagements concernant les formations et les compétitions. Elle espère que la commission bio proposera un axe allant dans ce sens d'ici la fin de l'olympiade.

Un membre du CD dit qu'il a été formé au niveau 1 bio lors de la saison 2017, et que le contenu de cette formation lui a semblé succinct, et qu'il comprend la raison pour laquelle la formation bio n'est pas encouragée dans l'Aube.

La présidente dit que les contenus de formation sont parfois plats, mais que les formateurs ont pour responsabilité de les dispenser, et qu'il leur incombe d'adapter leur pédagogie, c'est le cas en technique au niveau 1 par exemple.

3. Questions diverses

Joël Lelovsky a démissionné du comité directeur.

Pascale Mignon propose la cooptation d'un nouveau membre. Le comité directeur invite à ne pas trop se précipiter. Une décision sera prise après l'assemblée générale.

Formation PSE2 : une facture de 210 € de la protection civile a été reçue. Elle correspond au recyclage obligatoire des formateurs ANTEOR PSE2 Pierre Lelovsky, Joël Lelovsky et Benoit Prieur.

Cette prise en charge est actée et sera intégrée au budget prévisionnel.

La secrétaire adjointe,
Céline Cornet

La Présidente du CODEP,

